

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2012

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE MATANE

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adelme tenue le 9 janvier 2012 à 19h00 à la salle du centre municipal de Saint-Adelme, situé au 138 rue Principale à Saint-Adelme.

Présents : Madame Francine Gagné, conseillère au siège n°1
Madame Johanne Thibeault, conseillère au siège n°2 (prend son siège à 19h05)
Monsieur Marcel Gauthier, conseiller au siège n°3
Monsieur Garnier Marquis, conseiller au siège n°4
Monsieur Benoit Marquis, conseiller au siège n°5
Monsieur Wilbrod Gagné, conseiller au siège n° 6

FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Yvan Imbeault. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Anick Hudon, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION.

La session est ouverte à 19 h00 et est présidée par Monsieur Yvan Imbeault, maire. Madame Annick Hudon fait fonction de secrétaire et rédige le procès-verbal.

Résolution #2012-01

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Johanne Thibeault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour :

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation des procès-verbaux ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Programmation des travaux taxe sur l'essence et contribution du Québec;
- 7) Entente de tarification-frais de service;
- 8) Achat du télécopieur;
- 9) Liste des dépenses incompressibles;
- 10) Varia a)
- 11) Période de questions;
- 12) Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION #2012-02

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marcel Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2012-03
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 DÉCEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2011 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2012-03
ENGAGEMENT DE CRÉDIT (DÉPENSES)

Il est proposé par monsieur Benoit Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de 60 033.15\$, la liste des chèques émis au montant de 10 469.92\$. Représentant un grand total de 70 503.07\$ pour la période du mois de décembre 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Annick Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION#2012-04
PROGRAMMATION DES TRAVAUX TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION#2012-05
ENTENTE DE TARIFICATION-FRAIS DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE, faisant référence à la discussion concernant l'entente de tarification de la municipalité et conformément à nos échanges, il nous fait plaisir de vous transmettre les données d'analyses obtenues en lien avec le coût réel de vos opérations;

CONSIDÉRANT QUE, des frais fixes mensuels de 90.00\$ par mois seront débités de votre compte le premier jour ouvrable de chaque mois pour la période précédente et couvrant les transactions pour le compte 300021 à la Caisse populaire Desjardins du Rivage et des Monts;

CONSIDÉRANT QUE, cette entente est valide jusqu'au 30 juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE, à l'échéance, les conditions financières seront reconduites ou modifiées selon le résultat d'une nouvelle analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Johanne Thibeault et résolu d'accepter l'entente de tarification-frais de service.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2012-06
ACHAT DU TÉLÉCOPIEUR

CONSIDÉRANT QUE, le télécopieur est désuet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Wilbrod Gagné de mandater madame Anick Hudon à faire l'achat d'un télécopieur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION #2012-07
FERMETURE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par madame Johanne Thibeault

ET RÉSOLU que la présente séance soit levée à 19h30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Yvan Imbeault, maire

Annick Hudon g.m.a.
 Directrice générale et sec.-très.

Je, Yvan Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

 Yvan Imbeault, maire

